



La requête en injonction de payer par avocat

Fiche pratique publié le 13/02/2021, vu 1670 fois, Auteur : [Avocat en droit des affaires](#)

La requête en injonction de payer est une procédure qui permet de recouvrer une créance sans débats contradictoire. Toutefois, le débiteur peut s'y opposer. Dans ce cas, l'affaire fera l'objet d'une procédure judiciaire.

Une injonction de payer est une requête déposée au tribunal aux fins d'obtenir une ordonnance pour enjoindre une personne à payer une somme d'argent à une autre personne.

L'injonction de payer est souvent utilisée lorsqu'il y a des doutes sur la capacité ou la volonté de la personne à payer de manière volontaire. Cependant, il est important de noter que l'injonction de payer n'est qu'une première étape dans le processus de recouvrement de créances, et que des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour obtenir effectivement le paiement.

[Plus d'information](#)

Exprime Avocat

Maître Bruno Planelles, Avocat en droit des affaires

<https://www.exprime-avocat.fr/>

Articles sur le même sujet

[La mise en demeure par avocat](#)

[Le recouvrement de créances](#)

[Contentieux bancaire](#)